AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 25-3-65 333328

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE CHAMPAGNE (Tél. 47-22-87)
(AISNE, ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE, MEUSE)

ABONNEMENT ANNUEL 15 F

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 5, place Paul-Jamot - REIMS.
C. C. P. : CHALONS-SUR-MARNE 2.802-15

BULLETIN N° 54 de MARS 1965 le 23 Mars 1965

VIGNE

INFORMATIONS.-

Acariose de la vigne :

Les traitements de prédébourrement comptent parmi les plus efficaces contre ce parasite.

Une pulvérisation copieuse doit être réalisée :

- soit 20 jours avant le débourrement avec une bouillie à base d'huile d'anthracène.
- soit juste avant le débourrement (Stade B, "bourgeons dans le coton") avec : - une bouillie sulfocalcique ou des soufres micronisés.
  - un oléoparathion, un oléomalathion, un oléodizinon.

Ces deux cerniers produits sont également actifs contre l'érinose.

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENT.-

Tavelure du poirier :

Un premier traitement cuprique doit être effectué à réception de l'avis sur tous les arbres ayant atteint le stade C3 ; ne pas dépasser la dose de 250 gr. de cuivre métal par hl. Une pulvérisation copieuse est conseillée sur les arbres portant des chancres de l'an dernier ou des pustules déjà visibles sur les rameaux.

INFORMATIONS.-

Traitements d'hygiène générale au départ de la végétation :

Ces traitements sont conseillés dans les vergers qui, l'année dernière, ont subi de fortes attaques de pucerons, de psylles ou d'acariens.

Les produits suivants peuvent être appliqués :

- colorants nitrés et huiles jaunes qui ont la particularité d'être décapants et ovicides. La phytotoxicité de ces produits ne permet plus de les utiliser après le stade C.

- oléoparathions, oléomalathions et oléodiazinons qui peuvent être employés plus tardivement sans risques de brûlures.

Anthonome du pommier :

Tous les pommiers ayant atteint le stade B peuvent à l'heure actuelle être attaqués par l'anthonome qui a repris son activité.

Les vergers à proximité des plantations d'arbres de plein vent sont les plus exposés à cette attaque.

Utiliser les spécialités à base :

- d'H.C.H. 100 gr. matière active /hl.
- de Lindane 12 gr. matière active/hl.
- de D.D.T. 100 gr. matière active/hl.

Ces traitements peuvent être poursuivis jusqu'au stade D.

Chancre commun du pommier :

Dans les vergers comportant des variétés très sensibles au Nectria, un traitement au cuivre particulièrement soigné est recommandé dès la réception de cet avis.

Traitement particulier aux arbres fruitiers à noyau :

Cerisier, Monilia Coryneum (criblure) et Gnomonia :

Du gonflement des bourgeons au stade C, exécuter un traitement cuprique à la dose de 250 gr. de cuivre par hl.

Pêcher, Cloque du pêcher :

La protection contre cette maladie doit se faire de très bonne heure, dès le début du gonflement des bourgeons. Il est urgent d'utiliser un des fongicides conseillés dans la liste des pesticides homologués en 1965.

CULTURES LEGUMIERES

INFORMATIONS.-

Mouche de l'oignon :

Ce diptère semble devenu résistant aux insecticides organochlorés : aldrine, dieldrine, heptachlore.

Il faut donc avoir recours au diéthion, soit par pulvérisation à raison de 60 gr. de matière active à l'are soit par enrobage des graines (200 gr. de produit commercial par kg. de graines) ou des bulbes (200 gr. de produit commercial par 10 kg.).

Mouche de la carotte :

Traiter la ligne de semis ou l'ensemble du sol aux doses de matière active suivantes par are effectivement traité : aldrine 40 gr., chlordane 80 gr., heptachlore 30 gr., parathion 100 gr. On peut également enrober les semences aux doses de matière active suivantes : lindane 75 gr., aldrine 60 gr., dieldrine 60 gr., heptachlore 60 gr. par kg. de graines. Avec ce dernier procédé, la durée de protection est assez courte.

LISTE DES PRODUITS CONSEILLES EN 1965

Une rectification doit être apportée à la page 3, paragraphe C :

- DORYPHORE, poudrage : au lieu de CARBARYL 100 gr. de matière active à l'hectare il faut lire CARBARYL 1000 gr. de matière active à l'hectare.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

l'Inspecteur de la Circonscription Phytosanitaire de REIMS

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur-Gérant : L. BOUYX